Droit de passage

	-
Par Nathbatuc	

Bonjour,

notre maison et celle de notre voisin sont séparées par un chemin duquel nous sommes propriétaires. Ce chemin de 3m de large doit laisser le passage à un 3e propriétaire. Notre voisin veut percer le pignon de sa maison pour y installer une ?ventouse? d'évacuation de fumée de poële à bois. Cette sortie de fumée serait à 2m de hauteur. En a-t-il le droit ? Merci à l'avance pour votre réponse.